

# Accès au Puy Mary - Tout véhicule

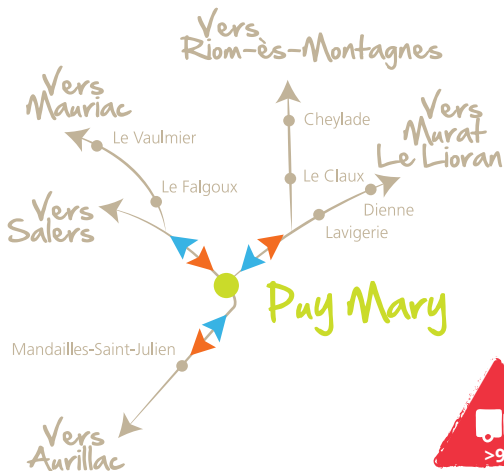
Ouverture du Col du Pas de Peyrol de **début mai à fin octobre**.

[inforoute15.fr](http://inforoute15.fr)

**Zone unique de stationnement** sur la route Salers-Mauriac, aucune autre zone de stationnement n'est autorisée. Le stationnement est payant au Pas de Peyrol (juillet-août) sous la forme d'une vignette valable tout l'été vendue par les agents sur place : 4€.

Des navettes sont mises en service durant la période estivale et relient les maisons de site entre elles.

## Autocars, camping-cars & camions (<9T)



**Mai, Juin, Septembre, Octobre :**

**Autocars, camping-cars & camions (<9T) :**

- ▶ Circulation autorisée jusqu'à 12h15
- ▶ Circulation autorisée à partir de 12h45

**12 Juillet - 26 Août :**

**Camping-cars :**

- ▶ Circulation autorisée jusqu'à 10h (Vers Salers jusqu'à 12h15)
- ▶ Circulation autorisée à partir de 12h45 (Depuis Salers à partir de 18h)

**Autocars & camions (<9T) :**

- ▶ Circulation autorisée jusqu'à 12h15
- ▶ Circulation autorisée à partir de 12h45

Les autocaristes sont invités à se faire connaître auprès du SMPM pour faciliter leur stationnement.